

QUESTIONNAIRE CONSTRUCTION

Garanties demandées

Tous risques chantier / Montage-essai

Domage ouvrage / Constructeur non réalisateur

Contrat collectif de responsabilité décennale

Date :

Souhaitez-vous par ailleurs une étude pour la phase Exploitation de la construction pour les garanties :

Dommages aux biens

Bris de machines

Nom de l'intermédiaire :

Adresse :

Ce Questionnaire a pour objet de permettre la recherche de propositions d'assurance. Il n'entraîne pas une prise d'effet de garanties lors de sa remise par le demandeur auprès de l'intermédiaire. L'attention du demandeur est attirée sur le fait que toute omission, toute déclaration fautive ou inexacte, pourrait entraîner l'application des sanctions prévues par les Articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances.

Demandeur d'assurance

Personne morale / Société :

Agissant en qualité de : Maître d'ouvrage Promoteur immobilier Autre (précisez) :

Dénomination sociale :

Adresse du siège :

CP & Ville :

Pays :

Téléphone :

Interlocuteur :

Fonction :

Email :

Ligne directe :

Site internet :

N° SIREN :

Code APE :

Forme juridique :

Société cotée : Oui Non si oui, sur quel marché :

Identité des Dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Président du Directoire, Directeurs Généraux, Gérant) :

Nom :

Prénoms :

Fonction :

Identité du/des bénéficiaires effectifs :

Nom et prénoms	Date de naissance	Ville de naissance	Pays de naissance	Domicile (Pays)

Bénéficiaire effectif = la ou les personnes physiques détenant chacune, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société et/ou la ou les personnes physiques exerçant, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction ou sur l'assemblée générale des associés de la société. Si aucune personne physique ne remplit l'un des critères ci-dessus, indiquer le représentant légal de la société comme étant le bénéficiaire effectif.

Demandeur d'assurance

Personne physique / Entreprise individuelle :

Nom :

Prénoms :

Adresse du siège :

CP & Ville :

Date de naissance :

Pays :

Ville de naissance :

Pays de naissance :

Téléphone :

Interlocuteur :

Email :

N° SIREN :

Fonction :

Code APE :

Opération de construction

Destination

Industriel Commercial Bureaux Logement Enseignement Établissement de soins, EHPAD

Autre (préciser) :

Usage : Propre Vente Location

Particularités de l'ouvrage

Maison individuelle Logement en accession à la propriété, même pour une partie seulement de l'ouvrage

Monument historique Equipements sportifs Piscine, spas Panneaux solaires Avoisinants

Construction en altitude supérieure à 800 m Autre (préciser) :

Description des travaux (en précisant le nombre de bâtiments, d'étages, de surfaces, etc...)

Adresse du chantier (le cas échéant, adresse des autres lieux (zones de stockage...))

Présence de bâtiments avoisinants (à moins de 10m de toute nouvelle construction) : Oui Non

Si oui, précisez si réalisation de :

Mission de contrôle technique de type Avoisinants (AV) : Oui Non

Référé préventif : Oui Non

Constat d'huissier : Oui Non

Nature des travaux

Neufs (sans travaux sur existants) Réhabilitation ou rénovation légère* Réhabilitation ou rénovation lourde**

*Rénovation légère : travaux sur existants SANS intervention sur la structure et le clos/couvert

** Réhabilitation ou rénovation lourde: travaux sur existants AVEC intervention sur la structure et le clos/couvert

Opération de construction

Coût total prévisionnel de l'opération de construction

Nature	Montant € HT	Montant € TTC
Travaux tous corps d'état (y compris VRD)		
Honoraires de maîtrise d'oeuvre liés aux travaux de bâtiment (architecte, maître d'oeuvre, bureaux d'études dont étude de sols, contrôle technique, etc...)		
Sous total Bâtiment		
Équipements industriels (y compris coûts de transport, montage et essais)		
Honoraires d'ingénierie liés aux équipements industriels		
Sous total Équipements industriels		
TOTAL		

Le maître d'ouvrage est-il récupérateur de la TVA : Oui Non

Si le maître d'ouvrage n'est pas récupérateur de la TVA, les polices seront souscrites avec des montants de chantier TTC comprenant la TVA.

Planning de l'opération de construction

Permis de construire n° :

Délivré par :

Le :

Date de Déclaration d'Ouverture* de Chantier :

Date prévue pour le commencement des travaux :

Date de réception prévisionnelle :

Durée des travaux (nombre de mois) :

Dont le cas échéant :

Montage des équipements industriels : du

au

Essais à chaud/en charge : du

au

* L'Ouverture de chantier s'entend à date unique applicable à l'ensemble de l'Opération de construction. Cette date correspond :

- soit à la date de déclaration d'ouverture de chantier, mentionnée au premier alinéa de l'article R.424-16 du Code de l'Urbanisme pour les travaux nécessitant la délivrance d'un permis de construire (DOC) ;
- soit, pour les travaux ne nécessitant pas la délivrance d'un tel permis, à la date effective de commencement des travaux.

Constructeurs

Maître d'ouvrage (Si le maître d'ouvrage n'est pas le souscripteur identifié au paragraphe 1)

Dénomination Sociale :

Adresse du siège :

Code postal et Ville :

Numéro d'immatriculation (le cas échéant) :

Certaines missions de maîtrise d'oeuvre sont-elles assumées par le maître d'ouvrage ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Le maître d'ouvrage exécute-t-il des travaux ? Oui Non

Si oui, lesquels et pour quel montant ?

Constructeurs

Conception et maîtrise d'oeuvre (Architectes, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études techniques hors étude de sols)

Un maître d'oeuvre (y compris architecte) a-t-il été missionné ? Oui Non Si oui, remplir le tableau ci-dessous

Un Bureau d'études technique a-t-il été missionné ? Oui Non Si oui, remplir le tableau ci-dessous

Nom	Nature des études (lots concernés)	Etendue de la mission		Assurance Responsabilité Civile / Responsabilité Civile Décennale	
		Conception	Direction / Suivi de travaux	Assureur	Référence contrat d'assurance

Bureau d'étude de sols

G1 (étude préalable)

G2 AVP (étude de conception phase Avant Projet)

G2 PRO (étude de conception phase Projet)

G3 (étude et suivi géotechnique d'exécution)

G4 (Supervision géotechnique d'exécution)

G5 (Diagnostic géotechnique)

Hydrogéologie

Nom	Mission	Assurance Responsabilité Civile / Responsabilité Civile Décennale	
		Assureur	Référence contrat d'assurance

Constructeurs

Entreprises traitants directs

Type de marché : Entreprise générale Contractant général Intervenants en lots séparés

Nom	Nature des travaux	Montant du marché	Assurance Responsabilité Civile / Responsabilité Civile Décennale	
			Assureur	Référence contrat d'assurance

Mode d'exécution des travaux

- En cas de travaux sur existants (modification des reports de charges, des fondations ou d'éléments porteurs) Oui Non
- Si oui, un BET Structure a-t-il été missionné pour définir le mode constructif adapté ? Oui Non
- Si oui, une étude géotechnique fait-elle apparaître un tassement <1,5 cm ? Oui Non
- Création de fondations ou d'éléments porteurs Oui Non
- Si oui, un BET Structure a-t-il été missionné pour définir le mode constructif adapté ? Oui Non
- Le plancher le plus bas de la construction est-il situé au dessus du Niveau des Plus Hautes Eaux (NPHE) ? Oui Non
- Si non, cela concerne-t-il uniquement un parking ? Oui Non
- Quelle est la zone Risque argile (Non requis pour les opérations sans création ou modification de fondations) ? Nul-B1 B2-B3
- En cas de B2-B3, les mesures issues de la circulaire du 11.10.2010 sont-elles respectées ? Oui Non
- Le niveau de tassement maximum indiqué par la dernière étude de sol réalisée est <1,5cm Oui Non
- Quelle est la zone de sismicité ? 1-2 3-4
- Dans les cas 3 et 4, les mesures réglementaires ont-elles été prises ? Oui Non
- Les travaux réalisés sont de technique courante (définitions en annexe) Oui Non
- Si non, lesquels ?
- Travaux à caractère exceptionnel (définitions en annexe) Oui Non
- Si oui, lesquels ?
- Panneaux solaires (photovoltaïques ou thermiques) Oui Non
- Intégré à la construction : Oui Non Surimposé ou intégré simplifié au Bâti : Oui Non
- Autoconsommation : Oui Non
- Piscine, bassin de rééducation, balnéothérapie Oui Non
- Bureau d'études Fluides : Oui Non Bureau d'étude Thermique : Oui Non

Choix des garanties et franchises

Tous risques chantier

Garantie Maintenance

La garantie Maintenance Visite 12 mois fait partie de l'offre de base.

Options : Garantie Maintenance Etendue Garantie Maintenance Durée de garantie de 24 mois
 Garantie Dommages aux Existants

Garantie Pertes financières

Pertes d'Exploitation Anticipées	Montant de la marge brute annuelle :
Pertes de loyers	Montant annuel des baux signés et estimés :
Frais bancaires intercalaires	Montant des frais sur 12 mois :

Période d'indemnisation : 6 mois 12 mois 18 mois

Garantie Matériels et engins de chantier (Montant garanti : 20% du coût de construction avec un minimum de 100.000 et un maximum de 3.000.000€)

Responsabilité civile

Responsabilité civile du maître d'ouvrage (Maître d'ouvrage uniquement)

Responsabilité civile du maître d'ouvrage + Terrain à bâtir - Date d'acquisition :

Responsabilité Civile Tout intervenant (hors maître d'ouvrage)

Montant garanti : Coût de construction inférieur ou égal à 2.000.000 € : 500.000 €
 Coût de construction compris entre 2.000.001 € et 10.000.000 € : 1.500.000 €
 Coût de construction supérieur à 10.000.000 € : 3.000.000 €

Transport des matériaux et équipements *

Garantie de bonne tenue de peinture sur acier *

*Ces garanties font l'objet d'une étude spécifique

La franchise de base Dommages matériels, Maintenance et Existants est de 7.500 €

Options de franchise pour les chantiers jusqu'à 2.000.000 € :

Franchise Dommages matériels, maintenance et Existants 4.500 €

Franchise Dommages matériels, maintenance et Existants 1.500 €

Dommages Ouvrage/Constructeur Non Réalisateur

Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables

Garantie de dommages aux existants non soumis à l'assurance obligatoire

Garantie de dommages immatériels consécutifs

Documents à joindre

Pour l'étude technique, il conviendra de joindre :

- Jeu de plans
- Ensemble des devis détaillés ou CCTP
- Rapport Initial du Contrôleur Technique
- Rapport d'études de sols (le cas échéant)
- En cas d'équipements industriels :
 - Schéma d'implantation des équipements industriels ;
 - Planning détaillé des travaux ;
 - Ventilation prévisionnelle des coûts de travaux par corps d'état et ou par équipements industriels ;
 - Le cas échéant, détail du calcul de marge brute.

Certaines réponses aux questions du chapitre 4 pourront nécessiter une analyse complémentaire et une demande de documents spécifiques.

Documents à joindre

Pour l'établissement du contrat, il conviendra de joindre :

- Attestations d'assurance de responsabilité décennale, en vigueur à la date de la « Déclaration d'Ouverture du Chantier » concernant les intervenants désignés au chapitre 3, attestations qui devront être agréées par Helvetia.
- Ensemble des marchés de travaux et conventions de l'ensemble des locateurs d'ouvrage (Concepteurs et Réalisateurs)
- Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) : Joindre copie du document Cerfa
- 1^{er} ordre de service si absence de Permis de Construire
- Arrêté de Permis de construire le cas échéant

Autres informations et commentaires que vous jugerez utiles à nous communiquer :

Données personnelles

Cet article a pour objectif de vous informer de la manière dont vos informations personnelles sont collectées et traitées par Helvetia Assurances, en sa qualité de responsable de traitement. Helvetia Assurances a nommé un Délégué à la Protection des Données personnelles (DPO) joignable aux coordonnées suivantes : dpo@helvetia.fr ou Helvetia Assurances - Délégué à la Protection des Données - 25, quai Lamandé - 76600 Le Havre. Les données personnelles collectées et traitées par le responsable de traitement sont obligatoires pour la poursuite des finalités décrites dans le tableau ci-dessous. Le défaut de communication de ces données aura pour conséquence l'impossibilité pour Helvetia Assurances de traiter votre demande. Les traitements sont réalisés sur le fondement des bases juridiques définies dans le même tableau.

Finalités	Base Juridique
<ul style="list-style-type: none"> • La gestion et exécution des contrats d'assurance, de la phase pré-contractuelle à la résiliation du contrat • L'examen, acceptation, tarification, surveillance des risques • La gestion des impayés et leur recouvrement • L'exercice des recours, gestion des réclamations et contentieux • La réalisation de statistiques et études actuarielles • La gestion des demandes liées à l'exercice de vos droits 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des contrats
<ul style="list-style-type: none"> • Votre identification, l'identification des assurés et des bénéficiaires • La lutte contre le blanchiment des capitaux / financement du terrorisme • L'application des mesures de sanctions financières nationales ou internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect d'une obligation légale, réglementaire ou administrative à laquelle le responsable de traitement est soumis
<ul style="list-style-type: none"> • La gestion commerciale des clients et prospects • La lutte contre la fraude à l'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite par le responsable du traitement de ses intérêts légitimes (assurer la meilleure qualité de nos services, protection des intérêts des assurés et des assureurs)

Les données personnelles collectées sont destinées aux services du responsable de traitement en charge de la gestion commerciale ou de la gestion et l'exécution de vos contrats, aux délégataires, intermédiaires en assurance, co-assureurs, réassureurs, partenaires, mandataires, sous-traitants, ou autres entités du groupe dans le cadre de l'exercice de leur mission. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire, et s'il y a lieu aux responsables, aux victimes et leurs mandataires, aux témoins et tiers intéressés à l'exécution du contrat...), aux juridictions, autorités judiciaires, arbitres, médiateurs, ministères concernés, aux services en charge du contrôle tels que commissaires aux comptes, auditeurs ainsi que les services en charge du contrôle interne. Elles peuvent également être transmises aux organismes d'assurance des personnes impliquées, organismes professionnels et fonds de garanties, ainsi qu'à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice, officiers ministériels, enquêteurs, professionnels de santé, médecin conseils et personnel habilité, organismes sociaux. Nous sommes susceptibles de vous adresser des offres commerciales par courrier électronique, adaptées à vos besoins. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Données personnelles

Ces informations peuvent de même être utilisées au titre de la lutte contre la fraude par des personnes habilitées. Le responsable de traitement peut être amené à transférer vos données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne, en Suisse (existence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission Européenne). Les données à caractère personnel vous concernant sont conservées le temps nécessaire pour la réalisation des opérations et finalités pour lesquelles elles ont été collectées, ou pour les durées prévues par les lois et règlements, et jusqu'à expiration des délais de prescription légaux. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement des données.

Vous pouvez également demander la portabilité de vos données. Les données pouvant faire l'objet de ce droit sont celles qui vous concernent et que vous avez fournies au responsable du traitement, que ce dernier traite de manière automatisée dans le cadre de l'exécution d'un contrat conclu ou lorsque le traitement repose sur votre consentement.

Vous pouvez de même :

- retirer votre consentement si le traitement de vos données repose uniquement sur celui-ci, étant entendu que ce retrait peut entraîner l'impossibilité pour le responsable de traitement de fournir ou exécuter le produit ou le service demandé ou souscrit ;
- définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès ;
- vous opposer à tout moment sans avoir à motiver votre demande, à ce que vos données soient utilisées ou transmises à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Les droits des personnes dont les données à caractère personnel sont traitées s'exercent auprès d'Helvetia Assurances - Délégué à la Protection des Données - 25, quai Lamandé - 76600 Le Havre, ou par e-mail à : dpo@helvetia.fr. Pour des raisons de sécurité, toute demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Afin de permettre un traitement efficace des demandes, les personnes exerçant leurs droits ci-dessus sont priées d'indiquer clairement le droit qu'elles souhaitent exercer ainsi que tout élément facilitant leur identification (numéro de contrat par exemple). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Je soussigné déclare,

« Vous certifiez sincères et véritables les réponses faites par vous au présent questionnaire, qui doivent servir de base à l'établissement du contrat. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L.113-8 du code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du code des assurances). »

Etre autorisé à compléter le présent questionnaire pour le compte de l'ensemble des personnes souhaitant être l'objet de la couverture et que mes réponses sont, à ma connaissance, conformes à la vérité et que je n'ai pas caché de circonstances quelconques qui auraient dû être communiquées à la Compagnie.

Nom et prénom :

Titre :

Société :

Fait à :

Le :

Pour le cabinet :

Signature :

Définition des Travaux de Technique Courante

Par Travaux de Technique Courante, on entend :

- des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction) ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P ;
- des procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA) ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P ;
- des procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du Code Civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P, les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)

Définitions des travaux de caractère exceptionnel

Ont un caractère exceptionnel les travaux de grande portée, grande hauteur, grande capacité, grande profondeur et/ou grande longueur c'est-à-dire dans les proportions suivantes :

- Sont considérés comme **de grande portée** :

	Porte à faux supérieur à :	Portée entre nu des appuis supérieurs à :	
		Pour les poutres	Pour les arcs
Pour le Bois	15 m	30 m	60 m
Pour le Béton	20 m	40 m	70 m
Pour l'Acier	25 m	50 m	70 m

- Sont considérés comme **de grande hauteur** :

	Dont la Hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à :
un Hall sans plancher intermédiaire	35 m
un bâtiment à étages, réfrigérants, réservoirs	60 m
Les cheminées des bâtiments	100 m

- Sont considérés comme **de grande profondeur** :

	Dont la hauteur (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à :
Les parties enterrées de l'ouvrage 15 mètres	15 m
Les pieux ou puits de fondation	30 mètres (après recépage)

- Sont considérés comme **de grande capacité** :

	Dont la hauteur (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à :
Les cuves, réservoirs, châteaux d'eau, piscines	2 000 m ³
Les silos	2000 m ³ (pour la capacité unitaire des cellules de batteries de silo) 5000 m ³ (pour la capacité du silo composé d'une cellule)

- Sont considérés comme **de grande longueur** :

	Dont la hauteur (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à :
Les Tunnels et galeries forées dans le sol d'une section brute de percement supérieure à 80 m ²	1 000 m
Les ouvrages de franchissement routier ou ferroviaire	100 mètres (de culée à culée) chaque travée n'excédant pas 50 mètres